

Nom commercial du produit : E-NOX Clean
Mise à jour : 05.08.2025
Date d'édition : 06.08.2025

Version (Révision) : 5.1.0 (5.0.0)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

E-NOX Clean
UFI: F830-E00A-0003-Y386

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

PC 35 - Produit de lavage et de nettoyage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Bio-Circle Surface Technology GmbH

Rue : Berensweg 200

Code postal/Lieu : 33334 Gütersloh

Téléphone : +49 5241 9443 0

Télécopie : +49 5241 9443 44

Contact pour informations : labor@bio-circle.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+49 5241 9443 51 pendant les périodes normales d'ouverture
(lundi au jeudi de 8h à 16h et vendredi de 8h à 15h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Met. Corr. 1 ; H290 - Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux : Catégorie 1 ; Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Irrit. 2 ; H315 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2 ; Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 ; H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1 ; Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Corrosion (GHS05)

Mention d'avertissement

Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

ACIDE PHOSPHORIQUE 20 % ; N°CAS : 7664-38-2

ACIDE BENZÈNESULFONIQUE, ALKYLES C10-13, SEL DE SODIUM ; N°CAS : 68411-30-3

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : E-NOX Clean
Mise à jour : 05.08.2025
Date d'édition : 06.08.2025

Version (Révision) : 5.1.0 (5.0.0)

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/....
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/....
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

2.3 Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

ACIDE PHOSPHORIQUE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119485924-24-XXXX ; N°CE : 231-633-2; N°CAS : 7664-38-2

Poids : $\geq 10 - < 25 \%$
Classification 1272/2008 [CLP] : Met. Corr. 1 ; H290 Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318
Matière avec une valeur limite d'exposition au poste de travail établie au niveau communautaire (UE).

Limites de concentrations spécifiques : Eye Dam. 1 ; H318: C $\geq 25 \%$ • Skin Corr. 1B ; H314: C $\geq 25 \%$ • Skin Corr. 1C ; H314: C $\geq 25 \%$ • Eye Irrit. 2 ; H319: C $\geq 10 \%$ • Skin Irrit. 2 ; H315: C $\geq 10 \%$
(2-MÉTHOXYMÉTHYLETHOXY)PROPANOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119450011-60-XXXX ; N°CE : 252-104-2; N°CAS : 34590-94-8

Poids : $\geq 5 - < 10 \%$
Classification 1272/2008 [CLP] : Matière avec une valeur limite d'exposition au poste de travail établie au niveau communautaire (UE).

ACIDE BENZÈNESULFONIQUE, ALKYLES C10-13, SEL DE SODIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119489428-22-XXXX ; N°CE : 270-115-0; N°CAS : 68411-30-3

Poids : $\geq 1 - < 3 \%$
Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Skin Irrit. 2 ; H315 Aquatic Chronic 3 ; H412

POTASSIUM CUMENESULFONATE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119489427-24-XXXX ; N°CE : 629-764-9; N°CAS : 164524-02-1

Poids : $\geq 1 - < 5 \%$
Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319

SODIUM CUMENESULPHONATE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119489411-37-XXXX ; N°CE : 239-854-6; N°CAS : 15763-76-5

Poids : $\geq 1 - < 5 \%$
Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319

Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

En cas d'inhalation

En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Après contact avec la peau, se laver immédiatement

Nom commercial du produit : E-NOX Clean
Mise à jour : 05.08.2025
Date d'édition : 06.08.2025

Version (Révision) : 5.1.0 (5.0.0)

et abondamment avec eau et savon. Appliquer une crème grasse.

Après contact avec les yeux

Protéger l'œil non blessé. En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une irritation cutanée. Provoque de graves lésions des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau Mousse Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO₂) Sable Azote Couverture pour éteindre le feu

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO₂), Phosphore oxydes, Oxydes de soufre

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4 Indications diverses

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Éliminer immédiatement les quantités renversées. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éliminer immédiatement les quantités renversées. Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Rincer abondamment avec de l'eau. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Évacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Nom commercial du produit : E-NOX Clean
Mise à jour : 05.08.2025
Date d'édition : 06.08.2025

Version (Révision) : 5.1.0 (5.0.0)

Conserver le récipient bien fermé.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Protéger contre : Gel .

Demandes d'aires de stockage et de récipients

P234 - Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P406 - Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/... avec doublure intérieure.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage (TRGS 510) : 8B

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

ACIDE PHOSPHORIQUE ; N°CAS : 7664-38-2

Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 900 (D)

Paramètre : E: fraction inhalable
Valeur limite : 2 mg/m³
Limitation de crête : 2(l)
Remarque : Y
Version : 23.06.2022

Type de valeur limite (pays d'origine) STEL (EC)

Valeur limite : 2 mg/m³
Remarque : 15 min average
Version : 20.06.2019

Type de valeur limite (pays d'origine) TWA (EC)

Valeur limite : 1 mg/m³
Version : 20.06.2019

(2-MÉTHOXYMÉTHYLETHOXY)PROPANOL ; N°CAS : 34590-94-8

Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 900 (D)

Valeur limite : 50 ppm / 310 mg/m³
Limitation de crête : 1(l)
Version : 23.06.2022

Type de valeur limite (pays d'origine) TWA (EC)

Valeur limite : 50 ppm / 308 mg/m³
Remarque : Skin
Version : 20.06.2019

Valeurs de référence DNEL/PNEC

DNEL/DMEL

ACIDE PHOSPHORIQUE ; N°CAS : 7664-38-2

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur limite : 0,36 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À long terme

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : E-NOX Clean
Mise à jour : 05.08.2025
Date d'édition : 06.08.2025

Version (Révision) : 5.1.0 (5.0.0)

Valeur limite :	4,57 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	0,1 mg/kg p.c. /jour
Type de valeur limite :	DNEL salarié (local)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	1 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (local)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À court terme
Valeur limite :	2 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	10,7 mg/m ³

(2-MÉTHOXYMÉTHYLETHOXY)PROPANOL ; N°CAS : 34590-94-8

Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	37,2 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	121 mg/kg p.c. /jour
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	36 mg/kg p.c. /jour
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	308 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	283 mg/kg p.c. /jour

ACIDE BENZÉNESULFONIQUE, ALKYLES C10-13, SEL DE SODIUM ; N°CAS : 68411-30-3

Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	1,3 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	42,5 mg/kg p.c. /jour
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	0,425 mg/kg p.c. /jour
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	7,6 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique)

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : E-NOX Clean
Mise à jour : 05.08.2025
Date d'édition : 06.08.2025

Version (Révision) : 5.1.0 (5.0.0)

Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 119 mg/kg p.c. /jour
SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 0,048 mg/cm²
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 6,6 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 68,1 mg/kg p.c. /jour
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Par voie orale
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 3,8 mg/kg p.c. /jour
Type de valeur limite : DNEL salarié (local)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 0,096 mg/cm²
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 37,4 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 191 mg/kg p.c. /jour
POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 0,048 mg/cm²
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 6,6 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 68,1 mg/kg p.c. /jour
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Par voie orale
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 3,8 mg/kg p.c. /jour
Type de valeur limite : DNEL salarié (local)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 0,096 mg/cm²
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : E-NOX Clean
Mise à jour : 05.08.2025
Date d'édition : 06.08.2025

Version (Révision) : 5.1.0 (5.0.0)

Valeur limite : 37,4 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 191 mg/kg p.c. /jour

PNEC

(2-MÉTHOXYMÉTHYLETHOXY)PROPANOL ; N°CAS : 34590-94-8

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)
Valeur limite : 19 mg/l
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, libération temporaire)
Valeur limite : 190 mg/l
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)
Valeur limite : 1,9 mg/l
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau douce)
Valeur limite : 70,2 mg/kg dw
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau de mer)
Valeur limite : 7,02 mg/kg dw
Type de valeur limite : PNEC (Terre)
Valeur limite : 2,74 mg/kg dw
Type de valeur limite : PNEC (Station d'épuration)
Valeur limite : 4,168 g/l

ACIDE BENZÈNESULFONIQUE, ALKYLES C10-13, SEL DE SODIUM ; N°CAS : 68411-30-3

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)
Valeur limite : 0,268 mg/l
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, libération temporaire)
Valeur limite : 0,0167 mg/l
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)
Valeur limite : 0,0268 mg/l
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau douce)
Valeur limite : 8,1 mg/kg dw
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau de mer)
Valeur limite : 6,8 mg/kg dw
Type de valeur limite : PNEC (Terre)
Valeur limite : 35 mg/kg dw
Type de valeur limite : PNEC (Station d'épuration)
Valeur limite : 3,43 mg/l

SODIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 15763-76-5

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)
Valeur limite : 0,1 mg/l
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, libération temporaire)
Valeur limite : 1 mg/l
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)
Valeur limite : 0,01 mg/l
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau douce)
Valeur limite : 0,372 mg/kg dw
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau de mer)
Valeur limite : 0,0372 mg/kg dw
Type de valeur limite : PNEC (Terre)
Valeur limite : 0,016 mg/kg dw
Type de valeur limite : PNEC (Station d'épuration)
Valeur limite : 100 mg/l

POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)
Valeur limite : 0,1 mg/l
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, libération temporaire)
Valeur limite : 1 mg/l

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : E-NOX Clean
Mise à jour : 05.08.2025
Date d'édition : 06.08.2025

Version (Révision) : 5.1.0 (5.0.0)

Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau de mer)
Valeur limite :	0,01 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau douce)
Valeur limite :	0,372 mg/kg dw
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau de mer)
Valeur limite :	0,0372 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Terre)
Valeur limite :	0,016 mg/kg dw
Type de valeur limite :	PNEC (Station d'épuration)
Valeur limite :	100 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage



Porter des lunettes de protection en cas d'éclaboussures.

Protection oculaire appropriée

DIN EN 166

Protection de la peau

Protection des mains



Modèle de gants adapté : EN 374.

Matériau approprié : NBR (Caoutchouc nitrile)

Temps de pénétration : 480 min.

Epaisseur du matériau des gants : 0,4 mm.

Remarque : Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection respiratoire



Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite

Appareil de protection respiratoire approprié

Appareil filtrant combiné

Type : A P2

Remarque

Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

Remarques générales

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

8.3 Indications diverses

Aucun essai n'a été effectué. La sélection concernant cette préparation a été effectuée de bonne foi en prenant compte des informations relatives aux composants. La résistance du matériau utilisé pour les gants n'est pas prévisible, un test doit donc être fait avant leur utilisation

Nom commercial du produit : E-NOX Clean
Mise à jour : 05.08.2025
Date d'édition : 06.08.2025

Version (Révision) : 5.1.0 (5.0.0)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique : Liquide

Couleur : jaune

Odeur

comme: Tensioactif , Acide

Caractéristiques en matière de sécurité

Point de solidification :	(1013 hPa)	<	0	°C	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	env.	98	°C	
Point éclair :			négligeable		DIN EN ISO 13736
Température d'auto-inflammation :			négligeable		
Inflammabilité :			non inflammable		
Limite inférieure d'explosivité :			négligeable		
Limite supérieure d'explosivité :			négligeable		
Pression de la vapeur :	(20 °C)	<	24	hPa	Calculé
Densité :	(20 °C)	env.	1,1	g/cm ³	
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)		miscible à l'eau		
pH :	(20 °C)	env.	0,8		
Viscosité cinématique :	(20 °C)	env.	120	mm ² /s	
Densité de vapeur relative :	(20 °C)		non déterminé		
Teneur en COV maximale (CE) :			5	Pds %	
Teneur en COV maximale (Suisse) :			5	Pds %	
Teneur en COV imposable (Suisse) :			5	Pds %	
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux :			Peut être corrosif pour les métaux.		

9.2 Autres informations

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: alcalies (bases).

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Métal, non noble

10.6 Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.
Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no

Nom commercial du produit : E-NOX Clean
Mise à jour : 05.08.2025
Date d'édition : 06.08.2025

Version (Révision) : 5.1.0 (5.0.0)

1272/2008

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	ATEmix
Voie d'exposition :	Par voie orale
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Paramètre :	DL50 (POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 7000 mg/kg
Méthode :	OCDE 401
Paramètre :	DL50 (SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 7000 mg/kg
Méthode :	OCDE 401
Paramètre :	DL50 (ACIDE BENZÈNESULFONIQUE, ALKYLES C10-13, SEL DE SODIUM ; N°CAS : 68411-30-3)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	1080 mg/kg
Méthode :	OCDE 401
Paramètre :	DL50 (ACIDE PHOSPHORIQUE ; N°CAS : 7664-38-2)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	1530 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	ATEmix
Voie d'exposition :	Dermique
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Paramètre :	DL50 (POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1)
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Méthode :	OCDE 402
Paramètre :	DL50 (SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5)
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Méthode :	OCDE 402
Paramètre :	DL50 (ACIDE BENZÈNESULFONIQUE, ALKYLES C10-13, SEL DE SODIUM ; N°CAS : 68411-30-3)
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 300 - 2000 mg/kg
Méthode :	OCDE 402
Paramètre :	DL50 (ACIDE PHOSPHORIQUE ; N°CAS : 7664-38-2)
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	2740 mg/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre :	ATEmix
Voie d'exposition :	Inhalation (vapeur)
Dose efficace :	> 20 mg/l
Paramètre :	ATEmix

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : E-NOX Clean
Mise à jour : 05.08.2025
Date d'édition : 06.08.2025

Version (Révision) : 5.1.0 (5.0.0)

Voie d'exposition :	Inhalation (poussières/brouillard)
Dose efficace :	> 5 mg/l
Paramètre :	CL50 (POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1)
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 6,41 mg/l
Temps d'exposition :	232 min
Méthode :	OCDE 403
Paramètre :	CL50 (SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5)
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 6,41 mg/l
Temps d'exposition :	232 min
Méthode :	OCDE 403

Corrosion

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Paramètre :	Corrosion cutanée/irritation cutanée (ACIDE PHOSPHORIQUE ; N°CAS : 7664-38-2)
Espèce :	Lapin
Résultat :	Provoque de graves brûlures
Paramètre :	Corrosion cutanée/irritation cutanée (ACIDE BENZÈNESULFONIQUE, ALKYLES C10-13, SEL DE SODIUM ; N°CAS : 68411-30-3)
Espèce :	Lapin
Résultat :	Provoque une sévère irritation des yeux
Méthode :	OCDE 404

Estimation/classification

Le mélange a une faible capacité tampon (réserves acides/alcaliques). Aucune classification comme corrosif malgré un pH extrême.

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Paramètre :	Lésions oculaires graves/irritation oculaire (ACIDE PHOSPHORIQUE ; N°CAS : 7664-38-2)
Espèce :	Lapin
Résultat :	Provoque de graves lésions des yeux
Paramètre :	Lésions oculaires graves/irritation oculaire (ACIDE BENZÈNESULFONIQUE, ALKYLES C10-13, SEL DE SODIUM ; N°CAS : 68411-30-3)
Espèce :	Lapin
Résultat :	Provoque de graves lésions des yeux
Méthode :	OCDE 405
Paramètre :	Lésions oculaires graves/irritation oculaire (POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1)
Espèce :	Lapin
Résultat :	Provoque une sévère irritation des yeux
Méthode :	OCDE 405
Paramètre :	Lésions oculaires graves/irritation oculaire (SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5)
Espèce :	Lapin
Résultat :	Provoque une sévère irritation des yeux
Méthode :	OCDE 405

Estimation/classification

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Sensibilisation respiratoire

Nom commercial du produit : E-NOX Clean
Mise à jour : 05.08.2025
Date d'édition : 06.08.2025

Version (Révision) : 5.1.0 (5.0.0)

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Toxicité pour la reproduction

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Danger par aspiration

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Autres effets néfastes

Peut être absorbé par la peau. Exerce un effet dégraissant sur la peau.

Informations complémentaires

Préparation non contrôlée. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre :	CL50 (POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1)
Espèce :	Cyprinus carpio (Carpe)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	> 100 mg/l
Temps d'exposition :	96 h

Paramètre :	CL50 (SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5)
Espèce :	Cyprinus carpio (Carpe)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	> 100 mg/kg
Temps d'exposition :	96 h

Paramètre :	CL50 (ACIDE BENZÈNESULFONIQUE, ALKYLES C10-13, SEL DE SODIUM ; N°CAS : 68411-30-3)
Espèce :	Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	1,67 mg/l
Temps d'exposition :	96 h

Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Paramètre :	NOEC (ACIDE BENZÈNESULFONIQUE, ALKYLES C10-13, SEL DE SODIUM ; N°CAS : 68411-30-3)
Espèce :	Poisson
Paramètres d'évaluation :	Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons
Dose efficace :	0,25 mg/l

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : E-NOX Clean
Mise à jour : 05.08.2025
Date d'édition : 06.08.2025

Version (Révision) : 5.1.0 (5.0.0)

Temps d'exposition : 90 D
Paramètre : LOEC (ACIDE BENZÈNESULFONIQUE, ALKYLES C10-13, SEL DE SODIUM ; N°CAS : 68411-30-3)
Espèce : Poisson
Paramètres d'évaluation : Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons
Dose efficace : 0,51 mg/l
Temps d'exposition : 90 D

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Paramètre : EC50 (ACIDE PHOSPHORIQUE ; N°CAS : 7664-38-2)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés
Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Méthode : OCDE 202

Paramètre : EC50 (SODIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 15763-76-5)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés
Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 48 h

Paramètre : EC50 (POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés
Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 48 h

Paramètre : CL50 (ACIDE BENZÈNESULFONIQUE, ALKYLES C10-13, SEL DE SODIUM ; N°CAS : 68411-30-3)
Espèce : Daphnie
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : 3,5 mg/l
Temps d'exposition : 96 h

Paramètre : NOEC (ACIDE PHOSPHORIQUE ; N°CAS : 7664-38-2)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés
Dose efficace : 56 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Méthode : OCDE 202

Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques

Paramètre : LOEC (ACIDE BENZÈNESULFONIQUE, ALKYLES C10-13, SEL DE SODIUM ; N°CAS : 68411-30-3)
Espèce : Daphnie
Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : 4 mg/l
Temps d'exposition : 28 D

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Paramètre : EC50 (ACIDE PHOSPHORIQUE ; N°CAS : 7664-38-2)
Espèce : Desmodesmus subspicatus
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries
Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 72 h

Paramètre : EC50 (POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1)
Espèce : Desmodesmus subspicatus
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries
Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 72 h

Paramètre : EC50 (SODIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 15763-76-5)
Espèce : Desmodesmus subspicatus

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : E-NOX Clean
Mise à jour : 05.08.2025
Date d'édition : 06.08.2025

Version (Révision) : 5.1.0 (5.0.0)

Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries
Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 72 h

Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries

Paramètre : NOEC (ACIDE PHOSPHORIQUE ; N°CAS : 7664-38-2)
Espèce : Desmodesmus subspicatus
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries
Dose efficace : 100 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Méthode : OCDE 201
Paramètre : NOEC (ACIDE BENZÈNESULFONIQUE, ALKYLES C10-13, SEL DE SODIUM ; N°CAS : 68411-30-3)
Espèce : Scenedesmus subspicatus
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : 2,4 mg/l
Temps d'exposition : 72 h

Toxicité sur les microorganismes

Paramètre : EC50 (ACIDE PHOSPHORIQUE ; N°CAS : 7664-38-2)
Espèce : Toxicité sur les microorganismes
Dose efficace : > 1000 mg/l
Temps d'exposition : 3 h
Méthode : OCDE 209
Paramètre : EC50 (POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1)
Espèce : Toxicité sur les microorganismes
Dose efficace : > 1000 mg/l
Temps d'exposition : 3 h
Paramètre : EC50 (SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5)
Espèce : Toxicité sur les microorganismes
Dose efficace : > 1000 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Paramètre : Biodégradation (POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1)
Inoculum : Biodégradation
Paramètres d'évaluation : Aérobie
Taux de décomposition : 99,8 %
Durée du test : 28 D
Évaluation : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Méthode : OCDE 301B
Paramètre : Biodégradation (SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5)
Inoculum : Biodégradation
Paramètres d'évaluation : Aérobie
Taux de décomposition : 99,8 %
Durée du test : 28 D
Évaluation : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Méthode : OCDE 301B
Paramètre : Formation de CO2 (% de la valeur théorique) (ACIDE BENZÈNESULFONIQUE, ALKYLES C10-13, SEL DE SODIUM ; N°CAS : 68411-30-3)
Inoculum : Biodégradation
Paramètres d'évaluation : Aérobie
Taux de décomposition : 85 %
Durée du test : 29 D
Évaluation : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Méthode : OCDE 301B

Ne contient pas des AOX selon la formulation L'agent de surface contenu dans ce mélange respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Nom commercial du produit : E-NOX Clean
Mise à jour : 05.08.2025
Date d'édition : 06.08.2025

Version (Révision) : 5.1.0 (5.0.0)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.8 Autres informations écotoxicologiques

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Après neutralisation, une réduction de l'effet nocif ne peut être constatée.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Avant utilisation conforme

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

07 06 01* (Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses)
20 01 29* (Détergents contenant des substances dangereuses)

Remarque

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Autres recommandations de traitement des déchets

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat (Eau (avec détergent)). Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

13.2 Informations complémentaires

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 1805

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION

Transport maritime (IMDG)

PHOSPHORIC ACID, SOLUTION

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

PHOSPHORIC ACID, SOLUTION

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 8
Code de classification : C1
Danger n° (code Kemler) : 80

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : E-NOX Clean
Mise à jour : 05.08.2025
Date d'édition : 06.08.2025

Version (Révision) : 5.1.0 (5.0.0)

Code de restriction en tunnel : E
Dispositions particulières : LQ 5 I · E 1
Étiquette de danger :



8

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 8
Numéro EmS : F-A / S-B
Dispositions particulières : LQ 5 I · E 1 · Groupe de séparation de matières selon le code IMDG 1 – Acides
Étiquette de danger :



8

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 8
Étiquette de danger :



8

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 75

Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Autres réglementations (UE)

Caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004

5 - 15 % agents de surface anioniques

< 5 % agents de surface non ioniques

< 5 % agents de surface amphotères

Directives nationales

Classe risque aquatique

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : E-NOX Clean
Mise à jour : 05.08.2025
Date d'édition : 06.08.2025

Version (Révision) : 5.1.0 (5.0.0)

Classification selon AwSV - Classe : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

08. DNEL/DMEL · 08. PNEC · 14. Informations relatives au transport

16.2 Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
AOX : composés organiques halogénés adsorbables
AwSV: Ordonnance allemande sur les installations de traitement des substances dangereuses pour l'eau
CAS : Chemical Abstracts Service (subdivision de l'American Chemical Society)
CLP : Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (Classification Labelling and Packaging)
EAK / AVV : Catalogue européen des déchets / liste européenne des déchets
ECHA : Agence européenne des produits chimiques (European Chemicals Agency)
EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals)
IATA : Association du transport aérien international (International Air Transport Association)
ICAO : Organisation de l'aviation civile internationale (International Civil Aviation Organization)
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses (International Maritime Code for Dangerous Goods)
OLED : Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets
RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
TRGS : Prescriptions techniques allemandes pour les substances dangereuses
VbF : Règlement allemand sur les liquides inflammables
COV : composé organique volatil
VwVwS : Instruction administrative relative aux substances dangereuses pour l'eau
WGK : Classe de danger pour l'eau

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

DGUV : Assurance sociale allemande des accidents du travail et maladies professionnelles, Base de données des substances GESTIS
ECHA : Inventaire des classifications et des étiquetages
ECHA : Substances pré-enregistrées
ECHA : Substances enregistrées
Fiches de données de sécurité CE des fournisseurs
ESIS : système européen d'information sur les substances chimiques
GDL : Base de données sur les substances dangereuses des pays
UBA Rigoletto : Base de données de l'Office fédéral allemand de l'environnement sur les substances dangereuses pour l'eau
Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil
|-> RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020
Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].
Évaluation :
Met. Corr. 1 : Test de l'ONU, Partie III de la sous-section 37.4
Eye Dam. 1 : Méthode de calcul.
Skin Irrit. 2 : Méthode de calcul.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : E-NOX Clean
Mise à jour : 05.08.2025
Date d'édition : 06.08.2025

Version (Révision) : 5.1.0 (5.0.0)

H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
